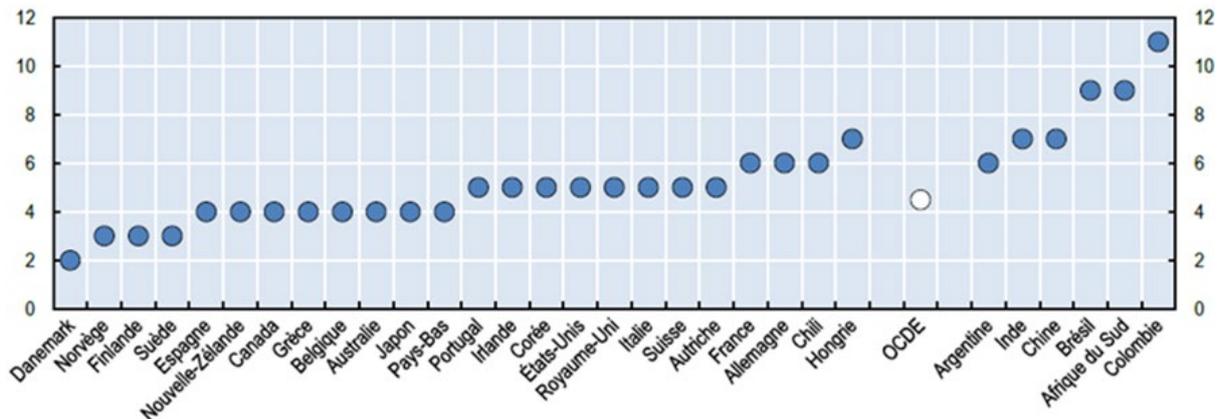


...la mission d'information

L'ÉGALITÉ DES CHANCES, JALON DES POLITIQUES DE JEUNESSE

La France est l'un des pays de l'Union européenne les moins bien placés pour les perspectives de mobilité sociale. Les inégalités de revenus y sont plutôt moins importantes que dans la moyenne des pays développés, mais elles se reproduisent davantage d'une génération à l'autre. **Les caractéristiques liées au territoire d'origine ou au genre pèsent fortement sur le destin des individus, ce qui alimente le sentiment d'une panne de l'ascenseur social.**

Estimation du nombre de générations pour que les descendants de familles modestes atteignent le revenu moyen



Source : OCDE

La mission d'information sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse, constituée en février 2021 à l'initiative du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, a procédé à **l'audition de près de 80 institutions, organismes ou personnalités** et examiné les actions à développer, à chaque stade du parcours des jeunes, pour réduire les inégalités de trajectoire.

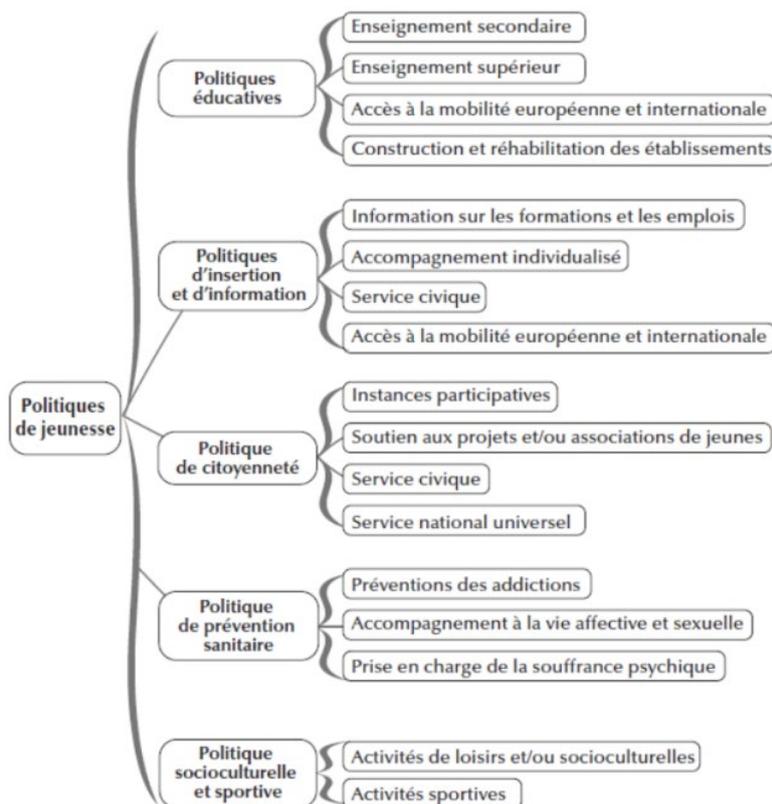
1. L'ÉGALITÉ DES CHANCES : DES POLITIQUES INSUFFISAMMENT SOUTENUES ET COORDONNÉES

Présentée comme une priorité constante des politiques en direction de la jeunesse, l'égalité des chances touche à plusieurs domaines de l'action publique et doit mobiliser de nombreux acteurs nationaux et locaux.

Les responsabilités des politiques de la jeunesse sont dispersées entre de multiples acteurs : État, collectivités territoriales, organismes publics et privés.

Un ensemble hétérogène et foisonnant de dispositifs s'adressent aux jeunes. Plus ou moins bien identifiés par les jeunes et leurs familles, parfois même ignorés de certains acteurs, leur mise en œuvre auprès des publics censés en bénéficier n'est pas optimale. Pour agir en profondeur sur les inégalités, il faut une impulsion politique et une évaluation régulière qui font aujourd'hui défaut.

Présentation schématiques des politiques de la jeunesse



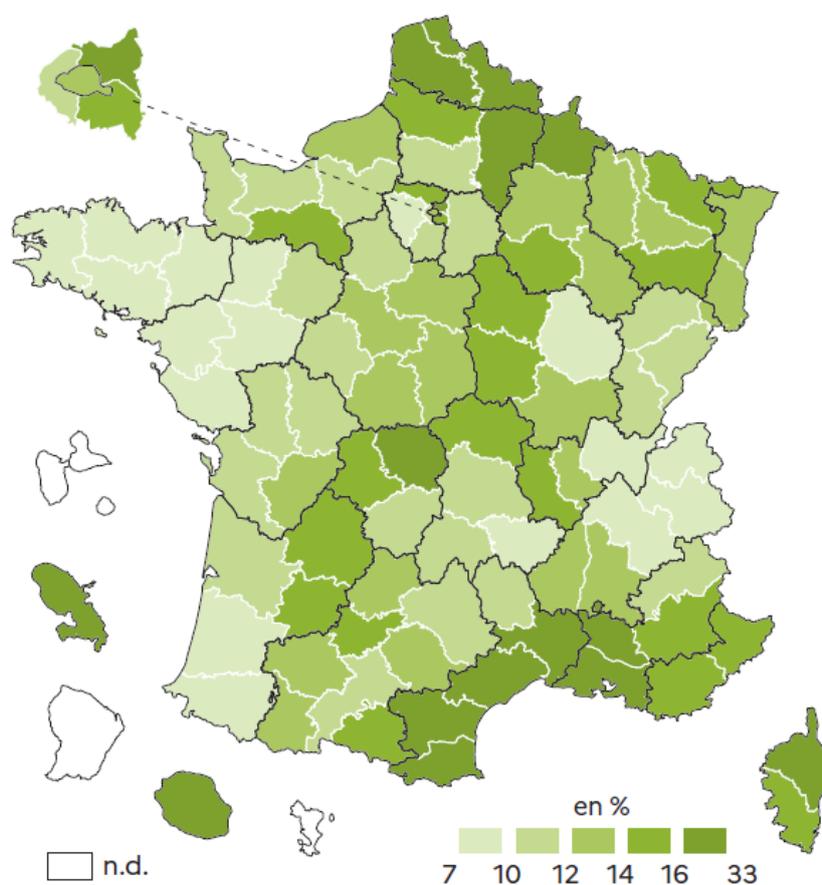
Source : INJEP

2. DE LA PETITE ENFANCE À L'OBTENTION D'UN DIPLÔME : DES INÉGALITÉS QUI S'ACCROISSENT

1. Combattre la formation des inégalités dès le plus jeune âge en investissant dans les politiques de la petite enfance

Le développement du jeune enfant et les acquis intervenus au cours des toutes premières années ont des incidences sur ses compétences et sa santé futures. Dès ce stade se forment des inégalités liées au milieu familial dont les effets seront visibles jusqu'à l'âge adulte.

Taux de pauvreté à 60 % des familles avec enfants



Source : DEPP, 2021

En France, les enfants des familles les plus modestes sont proportionnellement moins accueillis dans des structures collectives. **Seuls 16 % d'entre eux y accèdent au moins une fois par semaine**, contre près d'un quart de l'ensemble des jeunes enfants. Les disparités territoriales sont très fortes avec des possibilités d'accueil très inférieures à la moyenne dans certains départements (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise ...) et outre-mer.

Une politique plus volontariste de création de places est nécessaire, en priorité pour les zones sous-dotées, alors que **l'objectif de places supplémentaires fixé pour 2022 ne paraît actuellement pouvoir être réalisé qu'à 40 %**.

La qualité des accueils et leur dimension éducative doivent être renforcés en améliorant la formation initiale et en revalorisant les métiers de la petite enfance, afin d'offrir les meilleurs bénéfices aux enfants accueillis.

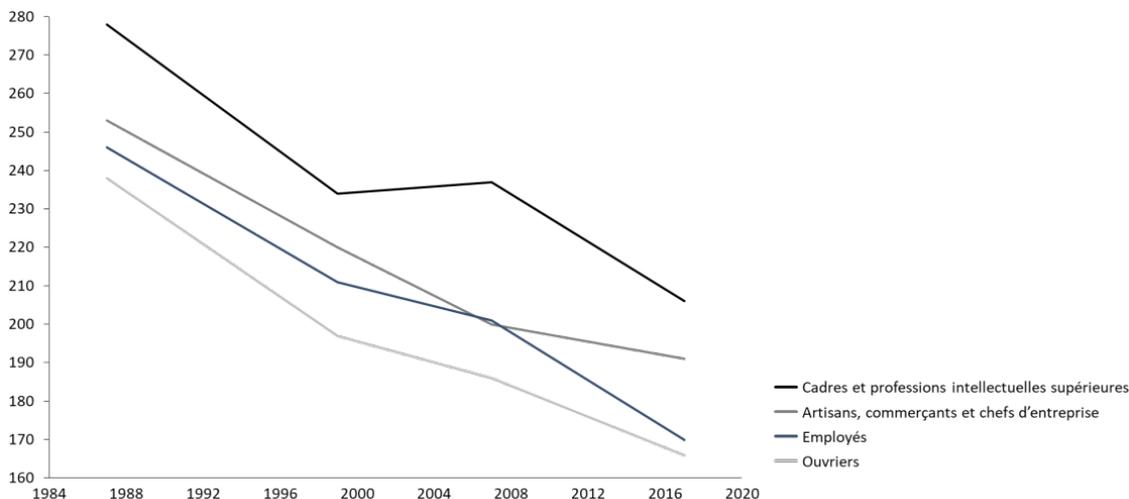
2. Des inégalités scolaires que de multiples dispositifs ne parviennent pas à résorber

Les inégalités de parcours scolaire constituent le principal facteur de reproduction des inégalités sociales. C'est un enjeu crucial que les politiques scolaires doivent intégrer tout au long du parcours des enfants.

En 2018, 93,7 % des élèves ayant une mère diplômée de l'enseignement supérieur obtenaient le baccalauréat, contre 58,1 % de ceux dont la mère est sans diplôme, un tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés et moins d'un enfant d'inactifs sur quatre.

De même, 67 % des enfants de cadres obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur au-delà de la licence, contre seulement 16 % des enfants d'ouvriers. **Moins de 2 % des enfants de cadres sont déjà en retard à l'entrée en sixième, contre 7 % des enfants d'ouvriers.**

Score en calcul des élèves en CM2 selon le milieu social



Source : Mission d'information d'après la DEPP, enquêtes « Lire, écrire, compter »

Si ces inégalités sont sensibles tout au long de la scolarité, elles se cristallisent lors du processus d'orientation. Il se limite trop souvent à une sélection, voire un « tri », des élèves, ceux des établissements moins favorisés étant trop fréquemment écartés des voies les plus sélectives. Le service public de l'orientation ne parvient pas à ouvrir les horizons des élèves, entretenant les phénomènes d'autocensure.

Le renforcement de la formation de tous les professeurs à l'orientation est indispensable. L'orientation doit aussi mobiliser la société civile. Le développement du mentorat, s'il ne remplace pas l'action publique, constitue en complément une initiative positive à développer.



Le mentorat fait diminuer de 30 % le risque de décrochage en première année d'enseignement supérieur et augmente de 18 % les chances d'accéder à un emploi au bout de six mois en fin d'études. L'éducation nationale doit s'emparer en premier lieu du plan « un jeune un mentor », alors que le lien avec la société civile n'est pas dans ses traditions.

3. OUVRIR LES HORIZONS, INFORMER, PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER : DES LEVIERS D'ÉGALITÉ DES CHANCES À MOBILISER

L'égalité des chances ne s'arrête pas à l'école et à la famille. Il est essentiel que les enfants et les jeunes puissent trouver, en dehors de l'école et de leur milieu familial, des points d'appui pour élargir leurs horizons et réaliser des apprentissages utiles au plan social et éducatif.

Redonner sa place à l'éducation dite « populaire ».

De nombreuses organisations fortement implantées sur l'ensemble du territoire, bien souvent animées par des bénévoles, ont joué durant des décennies auprès des jeunes un rôle social et éducatif considérable. Cette éducation « non formelle », hors milieu familial et scolaire, est porteuse d'autonomie et d'émancipation, mais insuffisamment valorisée et considérée aujourd'hui.

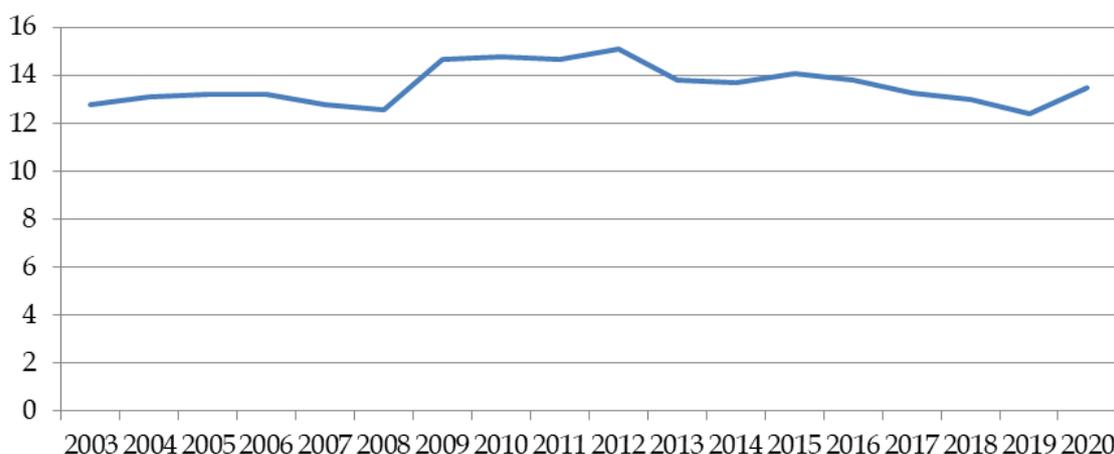
Le milieu associatif est fragilisé, les activités périscolaires sont en recul, les enfants des familles les moins favorisées bénéficient peu des séjours collectifs de vacances et leur accès aux activités culturelles et sportives n'est pas suffisamment développé.

L'accès des jeunes à l'information est quant à lui très inégal selon l'origine sociale ou territoriale. Une meilleure articulation des différents acteurs est nécessaire et le réseau généraliste d'information jeunesse doit être conforté et rendu plus visible auprès des jeunes.

4. LES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION : LA NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT PLUS EFFICACE

La France compte environ un million de jeunes *Neet* (*Not in education, employment or training*), sortis du système scolaire mais ni en emploi ni en formation, et plus de deux millions en englobant les jeunes ayant suivi des formations ou exercé des activités sur un temps réduit, qui connaissent également des situations de forte précarité. **En 2018, les Neet représentaient 12,9 % des 16-25 ans selon la définition d'Eurostat, et 18,3 % des 23-25 ans.**

Part de Neet parmi les 15-29 ans de 2003 à 2020 (%)



Source : Mission d'information

Tout jeune de 16 à 25 ans « *en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle* » a droit à un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, organisé par l'État. Mais le foisonnement des dispositifs et la dispersion des actions limitent l'efficacité des réponses apportées aux jeunes les plus éloignés de l'emploi qui ne bénéficient pas toujours de la formule la plus adaptée à leur situation et ne sont parfois pas même repérés par les structures compétentes.

Les missions locales doivent être confortées comme acteur central de l'insertion des jeunes. Le maillage territorial de certains dispositifs (écoles de la 2^{ème} chance, Epide) doit être fortement amélioré. Des marges de progression très importantes existent dans la coordination au plan local de tous les acteurs de l'insertion des jeunes, comme l'illustre l'organisation mise en place dans 90 quartiers d'Île-de-France (PRIJ).

Les principales recommandations de la mission

- Réunir le comité interministériel de la jeunesse une fois par an pour assigner leur feuille de route aux administrations et en suivre la mise en œuvre.
- Pérenniser un fonds de soutien aux initiatives innovantes dans le domaine des politiques de jeunesse, sur le modèle du Fonds d'expérimentation de la jeunesse.
- Encourager sur tous les territoires l'approche partenariale et coordonnée des politiques répondant aux besoins des jeunes.
- Renforcer les créations de places en structure d'accueil du jeune enfant dans les quartiers prioritaires, les zones rurales sous-dotées et outre-mer.
- Assouplir les règles de financement par la branche famille afin de favoriser l'accueil volontariste d'enfants de familles modestes.
- Renforcer la qualité de l'accueil collectif des jeunes enfants par l'identification de professionnels référents pour chaque enfant et l'amélioration de leur formation.
- Accélérer le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et étendre le dédoublement des classes jusqu'au CE1 au-delà des QPV.
- Améliorer la formation des enseignants afin de favoriser une meilleure prise en compte des élèves les plus en difficulté et réduire les taux d'encadrement dans le premier et le second degré afin qu'ils convergent vers la moyenne européenne.
- Afin d'améliorer la mixité sociale des établissements, étendre l'expérimentation de secteurs communs menée dans les collèges parisiens à d'autres métropoles françaises et la prolonger à Paris.
- Développer l'accompagnement des collectivités afin d'encourager le développement d'internats et renforcer les moyens accordés aux internats de la réussite.
- Étendre le dispositif devoirs faits dans les écoles élémentaires et l'adapter aux contraintes de transport des territoires ruraux.
- Pérenniser les cités éducatives, en envisageant l'extension du dispositif à l'ensemble du territoire, hors des réseaux d'éducation prioritaire.
- Rendre obligatoires les heures consacrées à l'orientation au lycée et les ouvrir sur la diversité et la réalité des métiers, avec des visites d'entreprises ou la venue de professionnels et prévoir, dès le début du collège, l'instauration de rendez-vous réguliers associant la famille de l'élève sur l'orientation.
- Assurer la pérennité des moyens consacrés au développement du mentorat et associer davantage les rectorats à son développement pour faciliter l'action des associations et mieux sensibiliser les chefs d'établissements et les enseignants.

- Relancer la conclusion de projets éducatifs territoriaux en cherchant à davantage toucher les adolescents et les familles les moins favorisées et en assurant un soutien financier et un appui technique renforcés aux collectivités.
- Accentuer le soutien aux initiatives visant l'accès aux activités culturelles et sportives des publics qui en sont le plus éloignés.
- Pour relancer les séjours collectifs de vacances, simplifier et mieux faire connaître les aides existantes et mettre à l'étude la création d'un « Pass colo ».
- Sécuriser le financement des associations d'éducation populaire par des conventions pluriannuelles de préférence aux subventions annuelles et aux appels à projets.
- Renforcer les partenariats avec les associations d'éducation populaire pour la mise en œuvre des politiques territoriales en direction des jeunes.
- Donner une meilleure visibilité au réseau information jeunesse et conforter ses moyens en clarifiant le rôle respectif de l'État et des régions.
- Accélérer le déploiement sur le territoire national de la « boussole des jeunes » et de la présence numérique auprès des jeunes permise par le dispositif « promeneurs du Net ».
- Mieux valoriser et articuler les interventions des structures de prévention et d'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité et de leurs familles en décloisonnant les politiques sociales locales en direction des enfants et des jeunes.
- Clarifier l'articulation entre le Pacea et la Garantie jeunes et faire de cette dernière l'outil privilégié d'accompagnement des Neet.
- Poursuivre le déploiement des écoles de la deuxième chance, avec le soutien financier de l'État, afin de renforcer leur maillage territorial.
- Rééquilibrer l'implantation territoriale de l'Épide, en créant de nouveaux centres dans les régions encore peu couvertes, et étendre l'hébergement à tous les jours de la semaine afin de toucher davantage les jeunes éloignés des lieux d'implantation.
- Pérenniser les financements du plan 1 jeune 1 solution à hauteur des besoins.
- Inciter les missions locales à se regrouper à l'échelle départementale lorsqu'une échelle plus fine n'apparaît pas plus pertinente.
- Réaffirmer le rôle des missions locales en tant qu'acteur central de l'insertion des jeunes et engager une réflexion sur l'organisation d'un service public de l'insertion des jeunes.
- Remettre en question les règles de financement qui créent des biais dans le recrutement et l'orientation des jeunes en difficulté par les acteurs de l'insertion professionnelle.
- Aligner la rémunération des différents dispositifs, le cas échéant en tenant compte des avantages en nature procurés.
- Évaluer les résultats obtenus par le Prij en termes de repérage des jeunes en difficulté et de décloisonnement de leur accompagnement afin d'en tirer des enseignements et déterminer les éléments susceptibles d'être essaimés en dehors de l'Île-de-France, y compris dans les territoires ruraux.



Jean Hingray

Président de la
mission d'information

Sénateur
(Union Centriste)
des Vosges



Monique Lubin

Rapporteure de la
mission d'information

Sénatrice
(SER)
des Landes

Mission d'information sur la politique en faveur de
l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse
http://www.senat.fr/commission/missions/politique_en_faveur_de_legalite_des_chances_et_de_lemancipation_de_la_jeunesse.html

Consulter le rapport d'information :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-848-notice.html>